

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844
Website: www.au.int

CONFERENCE DE L'UNION
Vingt-cinquième session ordinaire
14-15 juin 2015
JOHANNESBOURG (AFRIQUE DU SUD)

Assembly/AU/17 (XXV)Add.2
Original : Français

PRESENTATION DES RESULTATS DU SOMMET DE
DAKAR SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(Point proposé par la République du Sénégal)

**PRESENTATION DES RESULTATS DU SOMMET DE DAKAR SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(Point proposé par la République du Sénégal)**

1. Le Sommet africain sur la Revitalisation de l'Enseignement supérieur pour l'avenir de l'Afrique s'est tenu à Dakar, du 10 au 12 mars 2015. Cette rencontre, première du genre, dont le Sénégal a été l'hôte, fut organisée par plusieurs grandes organisations panafricaines notamment: TrustAfrica, la Commission de l'Union africaine (CUA), le Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences sociales en Afrique (CODESRIA), l'Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP), l'Association des Universités Africaines (AUA), la Banque africaine de Développement (BAD) et la National Research Foundation (NRF) d'Afrique du Sud qui a rejoint le Consortium du Sommet dont les partenaires internationaux étaient la Carnegie Corporation de New York (CCNY), la Fondation MasterCard et la Banque mondiale.

2. Le Sommet a eu pour principal objectif de créer une plate-forme continentale comprenant plusieurs parties prenantes, en vue d'identifier des stratégies de transformation du secteur de l'enseignement supérieur en Afrique. Entre autres objectifs sous-jacents on peut noter :

- (i) construire un vaste réseau pour la transformation et l'investissement dans l'enseignement supérieur en Afrique ;
- (ii) créer une vision commune pour l'avenir de l'enseignement supérieur en Afrique ;
- (iii) exploiter et mettre en évidence les meilleures pratiques et initiatives mises en œuvre dans le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique ;
- (iv) développer des complémentarités dans le cadre des efforts et interventions menés dans le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique;
- (v) encourager, partager et soutenir l'innovation dans l'enseignement supérieur en Afrique ;
- (vi) créer une mouvance pour l'enseignement supérieur en Afrique dans le cadre d'efforts continentaux d'intégration; et
- (vii) assurer la coordination des différentes initiatives prises à la fois par les acteurs africains et les organisations internationales de développement, en vue d'un repositionnement du secteur.

3. Créés pour atteindre le triple objectif de décolonisation, de développement et de démocratie, l'université africaine et le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique, en général, ont connu un essor rapide depuis les indépendances, essor facilité par la croissance démographique, l'expansion croissante des économies africaines, les besoins en main-d'œuvre qualifiée et l'émergence d'un secteur de l'enseignement supérieur privé.

4. Malgré cette croissance, ce secteur est confronté à de sérieux défis qui se manifestent dans la mauvaise qualité et l'insuffisance des infrastructures, le caractère archaïque des méthodes pédagogiques, les faibles niveaux de financement, de productivité des chercheurs et de compétitivité sur le plan international.

5. Le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique se caractérise, pour l'essentiel, par une diversification et une différenciation progressives, même si dans de nombreux pays, ses différentes composantes ne forment pas un système intégré.

6. Ce secteur comprend aujourd'hui des institutions publiques et privées, des institutions sans but lucratif et à but lucratif, et des institutions d'enseignement général et spécialisé. Au cours des années 1990, le nombre d'établissements privés a dépassé celui des institutions publiques, même si ces dernières accueillent une part plus importante des effectifs.

7. La quasi-totalité des 2000 établissements d'enseignement supérieur du continent africain présente des divergences du point de vue de leurs missions, visions, valeurs, modes d'accès, systèmes d'inscription et normes d'équité, systèmes de gestion, normes de gouvernance et de redevabilité, et modèles de financement et de budgétisation.

8. Ils présentent également des divergences du point de vue de la qualité des pédagogies d'enseignement et d'apprentissage, de la qualité des infrastructures, des niveaux de formation du personnel académique et de productivité en matière de recherche, et des formes de collaborations et de partenariats nationaux, régionaux et internationaux.

9. Ils présentent enfin des divergences dans la nature de leurs relations avec l'Etat, les pratiques liées à l'autonomie institutionnelle et la liberté universitaire, les liens avec la société et l'industrie et la capacité de produire des diplômés dont l'économie du continent a besoin.

10. Aussi, les participants au Sommet sont-ils convenus, à l'unanimité, à l'issue des travaux, qu'il est essentiel de:

- développer un secteur de l'enseignement supérieur de grande qualité, étendu, dynamique, diversifié, différencié, innovant, autonome et socialement responsable qui sera une force motrice pour la réalisation de la vision énoncée par l'Union africaine dans l'Agenda 2063, de soutenir « un Cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable et une stratégie globale pour optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique au profit de tous les Africains » ;
- produire le capital humain nécessaire pour un développement inclusif et durable du continent, la citoyenneté démocratique et le repositionnement de l'Afrique comme acteur majeur sur la scène internationale.

11. Pour réaliser ses objectifs cruciaux visant la revitalisation de l'enseignement supérieur en Afrique et afin d'assurer à ce secteur un meilleur avenir, le Sommet de Dakar a identifié des domaines d'intervention prioritaires. Il s'agira véritablement de :

- i) préconiser un engagement ambitieux des diverses parties prenantes pour **élargir le secteur de l'éducation** ;
- ii) **promouvoir la diversification, la différenciation, et l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur** aux niveaux national, institutionnel et continental/régional par les pays africains, afin d'en permettre la consolidation et de garantir la qualité de l'offre éducative par rapport à des repères d'excellence convenus aux niveaux local, régional et international ;
- iii) **accroître l'investissement dans l'enseignement supérieur** pour faciliter le développement, promouvoir la stabilité, améliorer l'accès et l'équité, former, recruter et retenir un personnel universitaire d'excellent niveau et poursuivre la recherche et la délivrance d'un enseignement de grande qualité. Des investissements appropriés sont nécessaires aux niveaux institutionnel, national, régional, et international ;
- iv) les institutions africaines d'enseignement supérieur doivent s'engager dans la **recherche de l'excellence** dans l'enseignement et l'apprentissage, la recherche et l'activité savante, le service public et la proposition de solutions aux problèmes et opportunités de développement qui se présentent aux peuples africains à travers le continent. Des mesures clés doivent être prises par toutes les parties prenantes et à tous les niveaux pour garantir la qualité, la pertinence et l'excellence ;
- v) s'engager à renforcer les capacités dans les domaines de la **recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation** ;
- vi) poursuivre le développement national à travers **les entreprises, l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle des diplômés**: Malgré l'expansion rapide des effectifs de l'enseignement supérieur, il existe de graves préoccupations quant à la capacité des universités africaines à produire les types de diplômés pouvant porter le continent vers l'avant ;
- vii) **édification de la nation et citoyenneté démocratique**: Comme énoncé dans les sections pertinentes de la Charte africaine sur les Droits de l'Homme de 1981 et dans l'Agenda 2063 de l'UA, le continent africain cherche à approfondir la culture de la bonne gouvernance, les valeurs démocratiques, l'égalité des sexes, le respect des Droits de l'Homme, la justice et l'état de droit ;
- viii) **mobiliser la diaspora**: Elaborer un programme dénommé 10/10 parrainant, chaque année, 1.000 chercheurs de la diaspora africaine toutes disciplines confondues, pendant 10 ans, dans des universités et collèges africains à des fins de collaboration en matière de recherche, d'élaboration de programmes et d'enseignement et mentorat d'étudiants diplômés.

12. La réalisation de ce vaste et ambitieux projet de revitalisation de l'enseignement supérieur pour l'avenir du Continent est adossée à un plan d'action, accompagnée d'une Déclaration, adopté par le Sommet et dont la mise en œuvre nécessite l'implication effective de tous les acteurs et parties prenantes de l'enseignement supérieur en Afrique.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2015

Presentation of the outcomes of the Dakar Summit on higher education (Item proposed by The Republic Of Senegal)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/882>

Downloaded from African Union Common Repository